

Council Chambers
City Hall
Moncton, N. B.
April 16, 2018
5:05 p.m.

M I N U T E S – REGULAR PUBLIC MEETING

MEMBERS OF CITY COUNCIL

Mayor Dawn Arnold	Deputy Mayor Charles Léger
Councillor Pierre Boudreau	Councillor Bryan Butler
Councillor Greg Turner	Councillor Robert McKee
Councillor Paulette Thériault	Councillor Susan Edgett
Councillor Blair Lawrence	Councillor Paul Pellerin

ABSENT

Councillor Shawn Crossman

ALSO PRESENT

B. Quigley, City Clerk & Director of Legislative Services
N. Robichaud, General Manager, Legal and Legislative Services
G. Houser, Acting/General Manager Finance and Administration Services
J. MacDonald, General Manager - Engineering & Environmental Services
L. Hansen, General Manager, Corporate Services
J. Cohoon, Director Parks & Leisure Services
B. Budd, Director Urban Planning
D. Babineau, Director Special Projects
A. Richard, Director Construction & Design
D. Morehouse, Director Public Works
I. LeBlanc, Director Corporate Communications
Chief E. Arsenault, Fire Department
D. Hicks, Director Parks & Leisure Operations
P. O'Brien, Director Human Resources
S. Anderson, Senior Planner, Urban Planning
A. Smith, Senior Planner, Urban Planning
K. Lacelle, Planner, Urban Planner
S. Thibodau, Transportation & Parking Coordinator

1.

CALL TO ORDER/OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.

ADOPTION OF AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion: That the agenda for the April 16, 2018 Regular Public Council meeting **be approved.**

Moved by: Councillor Edgett
Seconded by: Councillor Pellerin

MOTION CARRIED

ADOPTION OF MINUTES/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Motion: That the minutes of the Regular Public Meetings of February 20, March 19 and April 3, 2018 be adopted as circulated.

Moved by: Councillor Boudreau
Seconded by: Councillor Pellerin

MOTION CARRIED

4.

CONSENT AGENDA/QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

4.1 Intermittent Street Closure Request – Bellefeuille Production – April 21 – May 31, 2018 – Westmount and Broadview

Motion: That Moncton City Council **approve** the request for possible intermittent road closures at 260 Westmount Boulevard and 151 Broadview Avenue for the filming of the television series by Bellefeuille Production between April 21 and May 31, 2018, between 7 a.m. and 11 p.m.

- 4.2 **Street Closure** – Greater Moncton Dragon Boat Festival – June 1 and 2, 2018 – Street affected Parlee

Motion: That the following street closure **be granted** to allow the Greater Moncton Dragon Boat Festival to occur as planned.

Street Closure Request:

- From 9:00 a.m. on Friday, June 1, 2018 until 8:00 p.m. on Saturday, June 2, 2018
- Parlee Drive from Burlington Avenue to Woodland Drive.

- 4.3 **Street Closure** – Shoppers Drug Mart Run for Women – May 5 & 6, 2018 – Streets affected Millennium and boul. St. George

Motion: That the organizers of the Shoppers Drug Mart Run for Women **be granted** permission for the following street closures:

- From 3 p.m. on Saturday, May 5, 2018 to 6 p.m. on Sunday, May 6, 2018 a full closure of Millennium Blvd from Killam Drive to Russ Howard Drive, leaving both intersections open to traffic.
- From 9 a.m. until 4 p.m. on Sunday, May 6, 2018 a one lane closure of the northern most westbound lane of St. George Boulevard from Sixth Street to Firebreak Road.

- 4.4 **Street Closure** – 2018 Moncton Duathlon — June 3, 2018 – Street affected St. George Blvd.

Motion: That permission **be granted** to the organizers of the 2018 Moncton Duathlon for a lane closure of the northern most westbound lane of St. George Boulevard from Sixth Street to Firebreak Road on Sunday June 3, 2018, from 7:30 a.m. to 10:30 a.m.

- 4.5 **Street Closure** – 3 km for 3 Fathers Memorial Run – June 17, 2018 – Streets affected Bendview, Steadman, Main, Assomption

Motion: That the following street closure **be granted** to allow the 3 km for 3 Fathers Memorial Run to occur as planned.

Street Closure Request:

- From 6 a.m. to 12 p.m. on Sunday June 17, 2018.
 - o Street Closure of Bendview Ct. and Steadman St. (from Bore Park to Main Street)
- From 8:30 a.m. to 9:30 a.m. on Sunday June 17, 2018
 - o One-lane closure on South of Main St. (East-bound) from Bendview Ct. to Lewis St.
 - o One-lane closure of South-most east bound lane of Assomption, from Main St. to Vaughan Harvey Blvd.

- 4.6 **Encroachment Agreement** for a sign – 98 Bonaccord St.

Motion: THAT an Encroachment Agreement **be entered** into between the City of Moncton and the owner of the property at 98 Bonaccord Street, Roche Papier Studio – Moncton Inc., to allow the encroachment of the proposed sign, and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign the Agreement and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Motion: That the consent agenda **be approved** as follows:

- o **Intermittent Street Closure Request** – Bellefeuille Production – April 21 – May 31, 2018 – Westmount and Broadview
- o **Street Closure** – Greater Moncton Dragon Boat Festival – June 1 and 2, 2018 – Street affected Parlee
- o **Street Closure** – Shoppers Drug Mart Run for Women – May 5 & 6, 2018 – Streets affected Millennium and St. George Blvd.
- o **Street Closure** – 2018 Moncton Duathlon — June 3, 2018 – Street affected St. George Blvd.
- o **Street Closure** – 3 km for 3 Fathers Memorial Run – June 17, 2018 – Streets affected Bendview, Steadman, Main, Assomption
- o **Encroachment Agreement** for a sign – 98 Bonaccord St.

Moved by: Councillor Turner

Seconded by: Councillor Butler

MOTION CARRIED

**5.
PUBLIC PRESENTATIONS/PETITIONS/APPEARANCES/ PRÉSENTATIONS, PÉTITIONS ET
INTERVENTIONS PUBLIQUES**

- 5.1 **Presentation** – Recognition of Volunteer Fire Fighter Peter O’Blenes
Fire Chief Eric Arsenault came before Council to recognize Fire Fighter Peter O’Blenes who died in the line of duty in 1981.. Moncton Fire Department, members of the Moncton Fire Fighters Historical Society discovered evidence that caused them to look into the sudden death of this volunteer Fire Fighter.

Mayor Arnold, along with Chief Arsenault presented a plaque in the honour of FF O’Blenes to his surviving family members present at the Council meeting.

- 5.2 **Presentation** – Heritage Plaque – St. James Gate

Councillor Thériault open the presentation by providing Council with an overview of the Heritage Board function within the city. She advised that she has been a member of the Board for the past 10 years, and has seen significant improvements to heritage properties within the City. However, she indicated that there is still much needed work to retain and restore heritage buildings, such as former MHS. Councillor Thériault was pleased to announce that tonight’s presentation will recognize the work performed by the owner of St. James Gate in keeping the Heritage aspect of their property.

Mr. Marcus Cormier, Heritage Preservation Board Chair, provided a brief overview of the goals of the Heritage Board and the plaque program. This year’s recipient of a Heritage Plaque is Leyland Properties Inc. (14/16 Church Street – St. James Gate). This recognition is also made in light of an excellent example of this repurposing / rehabilitation of downtown heritage buildings.

Mr. Jean-Pierre Charron, Senior Heritage Planner for the City of Moncton, provided an overview of the historical background of these buildings. He indicated that the building has undergone an extensive repurposing, which includes:

Summary of renovations:

- 14 and 16 Church Street recently underwent major renovations to the exterior and interior. Approved alterations resulted in the preservation of the integrity of the property’s heritage character. This was possible by following design guidelines established in the Heritage Conservation By-law, Standard and Guidelines for the Conservation of Historic Places in Canada and other requirements such as building codes.
- The project consists of a good repurposing / rehabilitation example of a designated heritage building that was made possible without compromising the Heritage value of both buildings.
- 14 Church has been connected to 16 Church with a second level lobby with 2-storey curtain wall. A new three-storey glazed addition now connects both buildings together.
- The second level of 16 Church Street now contains a function room with a bar and a mezzanine kitchen. The back portion of the building was converted from apartments into boutique hotel rooms. The lower level remains an office.

Mayor Arnold and Councillor Thériault presented Mr. Kolin Barley two heritage commemorative plaques to display on the buildings.

Other Presentation/Autres présentations

**6.
PLANNING MATTERS/ QUESTIONS D’URBANISME**

- 6.1 **Public Hearing for Rezoning** – PID 70629274 and a portion of PID 70627344 off Maplehurst Drive - **Objections received (Tabled at the February 20)**

Motion: That the Public Hearing for Rezoning – PID 70629274 and a portion of PID 70627344 off Maplehurst Drive tabled February 20, 2018 be lifted from the table.

Moved by: Councillor Boudreau
Seconded by: Deputy Mayor Léger

MOTION TO LIFT FROM TABLE CARRIED

Mr. Budd indicated that the purposed of this rezoning is to rezone PID 70629274 and a portion of PID 70627344 off Maplehurst Drive from R2 Zone (Two unit dwelling) to R3 Zone (Multiple unit dwelling), RM Zone (Residential Mix) and P1 (Community use Zone). The intent for the rezoning is to accommodate a new residential mixed use development along with the new public middle school. It was noted that objections have been received for this rezoning request.

Mr. Budd indicated that an information meeting with residents was held on March 29, 2018 at which the land owner attempted to address the noted concerns with a revised site plan. The minutes from this meeting are included within Council's agenda package for this evening's meeting.

Mr. Budd indicated that when the development was before the Planning Advisory Committee for review, the committee recommended that the rezoning be approved.

Mr. Paul Arsenault, developer of Mountainway Estates, for the past 20 years he has been a developer within the city. Mr. Arsenault provided an overview of Mountainway Estates, in 2009 he purchased the land from Aimco to develop a mixture of type of zoning. In 2017, they sold land to accommodate the new school in that area.

Mr. Julian Daigle, JR Daigle Engineering, spoke of the neighbourhood's vision:

- Build nature into the development
- Provide bike and walking trails access
- More community spaces
- Provide a variety of housing types
- Provide high-quality affordable housing

Conservation Area changes:

The revisions being proposed are to increase the conservation area to 25 metres (82 feet) between the existing homes on Teaberry Avenue and the proposed townhouses on the upper east side. Also being proposed is to increase the conservation area between the existing homes on Ryan St and the proposed townhouses and multiple units in the upper west side from 10 metres to 15 metres (50 feet). These conservation areas will be protected through covenants and will be managed by the residents.

He also noted that the land owner is proposing a 25 metre (82 feet) conservation area between the proposed townhouses and the existing homes on Teaberry.

Objectors:

Andrew McKinnon – Representing neighbours on Teaberry Avenue. He indicated that the wetlands in the area were protected until 2011 when a new policy was developed by the Alward government. This policy directs the municipality to deal with wetlands. Mr. McKinnon provided his concerns regarding the destruction of the wetlands and the impact it would have on not only the environment, but, on the residents in area.

Councillor Butler expressed concerns regarding the wetlands in the area. He indicated that his concerns lie with the safety in and around these lands, and whose responsibility it will be to maintain the area. For these reasons, he will not be able to support the development.

Motion: That Moncton City Council **proceed** with the Zoning By-law amendment subject to the following conditions:

- 1) That all conditions of the environmental impact assessment Certificate of Determination be met and approved prior to receiving a building and development permit;
- 2) That a detailed stormwater management plan for the entire development, which includes a Naturalized Stormwater Retention Pond, be completed and be integrated into a subdivision agreement prior to any construction taking place in the development;
- 3) That the existing trees buffering the Northwest trail be undamaged during construction;
- 4) That all drainage swales be located fully within the private lots;
- 5) That no trees within any City-owned land for public purposes be cut or damaged during construction of swales on private properties;
- 6) That a sidewalk or multi-purpose trail be built in the City-right-of-way on the north side of Future Street C between the LFPP trail and the intersection of Future Street B;
- 7) That the proposed multiple unit dwellings north of Maplehurst Drive be limited to three stories;
- 8) That the townhouse nodes north of Maplehurst Road be limited in height to 1 ½ stories;
- 9) That the Conservation area identified on the site plan behind the existing homes on Teaberry Avenue be a minimum of 25 metres wide and that no trees be cut within the conservation area with the exception of maintenance;
- 10) That the Conservation area identified on the site plan behind the existing homes on Ryan Street north of Maplehurst Drive be a minimum of 15 metres wide and that no trees be cut within the conservation area with the exception of maintenance;
- 11) That the proposed multiple unit dwellings and proposed townhouses be subject to Terms and Conditions to be approved by the Planning Advisory Committee;
- 12) That the proposed R2 lots that abut the homes on Ryan Street south of Maplehurst be restricted to single unit dwellings only;

- 13) Where feasible all efforts shall be made to preserve mature trees located on the R2 lots abutting the homes on Ryan Street south of Maplehurst. The trees to be preserved shall be identified on the lot drainage and grading plan;
- 14) The development shall be carried out in general conformance with the plans and drawings submitted as Schedule B;
- 15) That the \$1,000 security deposit required for a Conditional Rezoning Agreement and by-law registry fees be paid prior to registration.

In addition to the Planning Advisory Committee recommendations, Administration in the Planning Department also recommend *that where there are gaps in the tree canopy, in the conservation area, directly abutting existing residential homes near the intersection of Maplehurst Drive and Ryan Street, the land owner will plant a mixture of coniferous and deciduous trees to fill in the canopy. This shall be done prior to construction on the abutting lands.*

Moved by: Councillor Lawrence
Seconded by: Councillor Edgett

David Cox – Resident of Ryan Street. Mr. Cox expressed his concern regarding what the effect this construction will have on his water quality, as he is on his own well. Mr. MacDonald replied that any spill would have to be reported.

Councillor McKee suggested that rental properties be located on the south of Maplehurst and the private houses on the northside.

Mayor Arnold declared the public hearing closed @ 6:37 p.m.

MOTION CARRIED

Nay:
Councillor Butler
Councillor Pellerin
Councillor McKee

6.2 Public Hearing – Rezoning Application for PID 70470059 at 599 Ryan Street – Objection received

Mr. Budd indicated that tonight's public hearing is for a rezoning application at 599 Ryan Street PID 70470059. The application from Sean Doucet — representative of Serenity Senior Living Inc., the registered property owner — to accommodate an assisted living facility (senior care home). The Subject Property is proposed to be rezoned from "R-2 (Two Unit Dwelling)" to "P-1 (Community Use)." It was noted that an objection was received for this rezoning.

Objectors:

Holly Gotell – Resident – Ms. Gotell provided Council with her concerns with the continued growth of this area and felt it is too much, too fast; taking away from the natural amenity of the area. She also expressed concerned that removal of the barn may cause rats to migrate, causing safety concerns (e.g. potentially affecting children and pets).

Charline Johnson – Operations Manager for Briarlea Home – Ms. Johnson advised Council that the project being requested is for assisted living for seniors. The home will be considered level 2 and 3. This home will also accommodate the 3G level home aging with elderly physical frailty.

Mayor declared the public hearing closed at 7:07 p.m.

Motion: That Moncton City Council **proceed** with the Zoning By-law amendment subject to the following conditions:

- 1) The development shall be carried out in substantial conformance with the plans submitted and appended as "Schedule B"; and
- 2) A dimensional variance be given in order to waive the screening requirement of subsection 63(1) for the western and majority of the northern lot lines, as identified in "Schedule B";
- 3) That an option for a pedestrian walkway from Ryan Street to the building entrance be explored; and
- 4) A \$1000 security deposit required for a Conditional Rezoning Agreement and by-law registry fees be paid prior to registration. Once the development is completed, and all conditions have been met, the security deposit will be reimbursed.

Moved by: Deputy Mayor Léger
Seconded by: Councillor Edgett

MOTION CARRIED

6.3 Auburn Circle Street Renaming

Ms. Nadine Melanson-LeBlanc, Parks and Leisure Services (PLS), indicated that Auburn Circle Park has been identified to have upgrades. Consultation was undertaken with the residents in order to gather their suggestions. These were taken into consideration and it was determined that new infrastructure, greenspace and a seating area will be incorporated in the park. The PLS Department worked closely with MAGMA as this residential area is populated with newcomers to the City. Construction of the park is scheduled for July 2018.

Ms. Kaitlyn Lacelle, Urban Planning Department, indicated that the renaming of the street stems from the Stop and Close approved by Council in the area. The new street name will be rue de la Paix Street. She advised that 23 properties will be affected by the renaming of the street, including the park. She noted that the park name will remain as Auburn Circle Park. Administration has been working with Service New Brunswick with regards to waiving the fees for address changes.

Motion:

1. **That** Council **approve** the renaming of Auburn Circle (public) to reflect the new street layout created as a result of the Stop-up and Close By-law T-202.40 and includes:
 - Extending the existing Lee Dr. to the north;
 - Extending the existing Sands Dr. to the south; and
 - To create a new street (Rue de la Paix Street) extending southward from the existing Davis Street on the western side of the property.
2. **That** Council **approve** the name “Parc Auburn Circle Park” for the existing and expanded park.

Moved by: Councillor Thériault

Seconded by: Councillor Boudreau

MOTION CARRIED

7.

STATEMENTS BY MEMBERS OF COUNCIL/ EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Charles Léger

- Spoke of the impact volunteers have on the community. As it is National Volunteer Week, he extended his thanks to all volunteers for their work within the community.

Bryan Butler

- Attended Will Cail’s retirement last week from Public Works.
- Congratulated all coaches, parents and players for a successful year of Moncton Minor Hockey
- Attended a ceremony for best poster at the War Veterans Center.

Blair Lawrence

- Congratulated the organizers of the Moncton Music Festival.
- Eight students from the Sistma Program performed in Mexico City.
- Congratulated the Wildcats for a great season.
- Wished good luck to the Magic on game 5

Dawn Arnold

- Spoke of the presentations of the City of Moncton’s Action and Strategic Plans that will be presented tonight by the City Manager.
- Spoke of the meeting she attended in Toronto with the Mayors of Saint John and Fredericton.
- Thanked all volunteers for their work in the community.

8.

**REPORTS AND RECOMMENDATIONS FROM COMMITTEES AND PRIVATE MEETINGS/
RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS**

8.1 **Recommendation(s)** – Committee of the Whole – March 26, 2018

Mr. Houser provided a Power Point Presentation on the City’s reserve funds. It was noted that the purpose of reserves is to provide long-term fiscal stability and sustainability while providing flexibility and resiliency for the City’s Operations. Mr. Houser advised Council that the following definition of the 3 objectives for these reserves:

- Provides for unanticipated fluctuations in operating and capital activities (unknown/unforeseen risks or events)
- Provides for special project/ specific purpose funding
- Provides for future operating and capital requirements (Lifecycle / asset management, equipment and future projects)

The City has also looked at establishing targets for the reserves that currently exist. He indicated that with the operating reserves, it is suggested that specific targets for a variety of the reserves be included in the capital reserve category. Because of the level of infrastructure deficit and importance of supporting recap efforts and minimizing future risk of unexpected capital costs going forward, we are recommending a target of \$10M for the Unrestricted Capital Reserves.

Mr. Houser provided Council with the Capital and Operating risks the City may be facing in future years:

- CRPA - future operating costs vs 2018 (including possible unionization of officers)
- Implementation of other Strategic Plan items, including Master plans.
- Specific Capital items such as:
 - o Centennial Beach,
 - o East End Pool,
 - o North End Centre,
 - o Asset Management Plan
 - o Re-purposing of the Moncton Coliseum

Motion:

That the City of Moncton follow the New Brunswick Regulation 17-145 under the *Municipalities Act* in limiting operating reserves to 5% of the previous year operating budget, therefore reclassifying specific operating reserve sub-categories to a capital reserve; and

That Administration review and update the City's financial reserve policy before December 31, 2018; and

That Administration continue to conduct an annual reserves review with Council related to reserve status, to be completed and presented at the time of budget deliberations.

Moved by: Deputy Mayor Léger

Seconded by: Councillor McKee

MOTION CARRIED

9.
REPORTS FROM CITY MANAGER/ RAPPORTS DU DIRECTEUR MUNICIPAL

9.1 Action Plan 2016-2020 - Report Card 2017

City Manager Landry provided an overview of the updated Action Plan for 2016-2020. He advised Council that the 5 pillars will remain as part of the plan. These pillars include Environment, Social, Culture, Economy and Governance. An overview of the on-going action items for each pillar was provided.

Environment

Six action items:

- Upgrade sewage treatment facility prior to regulatory compliance deadline
- Reduce asphalt/water/sanitary sewer/storm sewer infrastructure deficit as per Long-Term Financial Plan
- Mitigate environmental risk to our built infrastructure in the context of climate change
- Renew water purification and supply contracts
- Implement Sanitary Sewer/Storm Sewer/Water downtown infrastructure Plan
- Review Integrated Community Sustainability Plan

Social

Five action items:

- Partner with YMCA to develop Northwest Centre
- Procure new Codiac Regional RCMP facility
- Work with Province and community to repurpose Moncton High School
- Implement Active Transportation Plan and Destination 2040
- Enhance transit services including improving accessibility

Cultural

Two action items:

- Implement Cultural Plan 2016 2026
- Implement Bilingualism Plan developed by the Bilingualism in Moncton Committee

Economy

Six action items:

- Fundraise for the Downtown Centre
- Establish a downtown core community improvement revitalization master plan
- Establish Downtown Tax Revenue Growth Plan

- Increase our population
- Reinvest in tourism
- Capitalize on our ‘smart city’ potential

Governance

Two action items:

- Implementation of Enhancing Democracy report recommendations (as appropriate)
- Transparency - Enhance and expand E-Records Program

9.2 **Proposed Updates** to the Strategic Plan 2016 – 2020

City Manager Landry provided Council with administration’s proposed updates to the Strategic Plan 2016-2020.

The plan will focus on the 5 pillars and these are the foundation to the plan. Each Pillar has an associated action items which highlights the important priority items the municipality is working to achieve. Each action item is broken down by the strategic documents they support and by the implementation year they are scheduled to be completed. In turn, these action items will become the organizational “report card” on how the municipality is performing.

City Manager Landry highlighted the projects stemming from the plan.

- **Environment** – Focusing on items such as corporate energy and greenhouse gas reduction, turtle creek water shed. Under the Environment pillar there are 10 action items, 4 master plans being supported and 7 measurable outcomes.
- **Social** – This pillar includes the implementation of the Social Inclusion Plan, Destination 2040 Plan, Senior Friendly, Affordable Housing. Under the Social pillar there are 14 action plans, 6 master plans being supported and 11 measurable outcomes.
- **Culture** – This pillar includes heritage conservation, bilingualism, and support to Les Jeux de Francophonie. Under the Culture pillar there are 10 action plans, 3 master plans being supported and 5 measurable outcomes.
- **Economy** – This pillar includes the downtown core, immigration strategy, Magnetic Hill, Tourism Master Plan, and Coliseum. Under the Economy pillar there are 17 action plans, 2 master plans being supported and 14 measurable outcomes.
- **Governance** – This pillar includes Community Consultation. Under the Economy pillar there are 17 action plans – 2 supporting document and 4 measurable outcomes.

He noted that last year’s plan had 25 action items, and did not define measureable outcomes. The proposed 2018 plan has identified 69 action items, and has 41 measureable outcomes that support 21 master plan documents.

Motion: That Moncton City Council approve the latest version of the Strategic Plan 2016 – 2020.

Moved by: Councillor Boudreau
Seconded by: Deputy Mayor Léger

MOTION CARRIED

10.

READING OF BY-LAWS/ LECTURE D’ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Pursuant to Section 15.3(a) ii (A&B) of the Local Governance Act the following by-laws were posted on the City of Moncton Internet site for the required time period specified in the Act. The by-laws receive second and third readings by title only.

10.1 **A By Law** in Amendment of a By-Law Relating to the Repeal of By-Laws of the City of Moncton, being By-Law A-102.6 – **Second & Third Readings**

Motion: That By-law A-102.6 be Ordained and Passed and the Mayor and City Clerk be authorized to sign same and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Moved by: Deputy Mayor Léger
Seconded by: Councillor Edgett

MOTION CARRIED

10.2 **A By-Law** T-202.40 – Stop Up and Close – Auburn Circle – **Second & Third Readings**

Motion: That By-law T-202.40 be Ordained and Passed and the Mayor and City Clerk be authorized to sign same and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Moved by: Councillor McKee
Seconded by: Deputy Mayor Léger

MOTION CARRIED

10.3 **A By Law** in Amendment of a By-Law Relating to the Regulation of Traffic and Parking in the City of Moncton , being T-310.30 – **Second & Third Readings**

Motion: That By-law T-310.30 be Ordained and Passed and the Mayor and City Clerk be authorized to sign same and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Moved by: Deputy Mayor Léger
Seconded by: Councillor Boudreau

MOTION CARRIED

10.4 **A By-Law** in Amendment of the City of Moncton Zoning By-Law, being By-Law Z-213.57 – 599 Ryan Street – **Second & Third Readings**

Motion: That By-law Z-213.57 be Ordained and Passed and the Mayor and City Clerk be authorized to sign same and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Moved by: Councillor Butler
Seconded by: Deputy Mayor Léger

MOTION CARRIED

11.
MOTIONS AND RESOLUTIONS/ MOTIONS ET RÉOLUTIONS

11.1 **2018 Deposit to General Capital Reserve Fund**

WHEREAS section 101 of the Local Governance Act of New Brunswick confers power on City Council to create a General Capital Reserve Fund; and

WHEREAS the said Act requires that deposits made into the General Capital Reserve Fund be authorized by resolution; and

WHEREAS the City Treasurer recommends a transfer of **\$4,042,926** be made from the General Operating Reserve Fund to the General Capital Reserve Fund.

THEREFORE BE IT RESOLVED that authorization be granted for a deposit in the amount of **\$4,042,926**, into the General Capital Reserve Fund.

Moved by: Deputy Mayor Léger
Seconded by: Councillor Edgett

MOTION CARRIED

11.2 **Resolution – By-Law Enforcement Officer – James Schipper**

WHEREAS pursuant to Section 14 of the Police Act, S.N.B., Chap. P-9.2, Council is authorized to appoint By-Law Enforcement Officers; and

WHEREAS Council has approved the use of the Greater Moncton S. P. C. A. to enforce By-Law # H-202, A BY-LAW RELATING TO ANIMAL CONTROL;

NOW THEREFORE BE IT RESOLVED THAT James Schipper be hereby appointed as a By-Law Enforcement Officer for the City of Moncton, and is hereby authorized to enforce its BY-LAW RELATING TO ANIMAL CONTROL, being By-Law # H-202, and to take such action or issue such tickets as may deem to be necessary to enforce any provision of such by-law.

Moved by: Councillor Turner
Seconded by: Councillor Butler

MOTION CARRIED

12.
APPOINTMENTS TO COMMITTEES/ NOMINATIONS À DES COMITÉS

Motion: That the following appointments **be approved:**

- 3+ Corporation
- Jocelyn Chan

Poverty & Social Inclusion Committee

- Patty Musgrave
- Darcy Cormier
- Joanne Murray
- Dale Hicks
- Ben MacMichael

Moved by: Deputy Mayor Léger
Seconded by: Councillor Butler

MOTION CARRIED

13.
ADJOURNMENT/ CLÔTURE DE LA SÉANCE

Motion: That the meeting be adjourned.

Moved by: Councillor Boudreau

MOTION CARRIED

.....
Dawn Arnold
MAYOR

.....
Barbara A. Quigley
CITY CLERK & DIRECTOR OF
LEGISLATIVE SERVICES

/8:15 p.m.

/smm

Salle du Conseil
Hôtel de ville
Moncton (Nouveau-Brunswick)
Le 16 avril 2018
17 h 05

PRO C È S V E R B A L – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mayor/ Mairesse Dawn Arnold	Councillor/ Conseiller Charles Léger
Councillor/Conseiller Pierre Boudreau	Councillor/ Conseiller Bryan Butler
Councillor/Conseiller Greg Turner	Councillor/ Conseiller Robert McKee
Councillor/ Conseillère Paulette Thériault	Councillor/ Conseillère Sue Edgett
Councillor/ Conseiller Shawn Crossman	Councillor/ Conseiller Paul Pellerin
Councillor/ Conseiller Blair Lawrence	

Absent :
Councillor/ Conseiller Shawn Crossman

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Landry, directeur municipal
B. Quigley, greffière municipale et directrice, Services législatifs
N. Robichaud, directeur général, Services législatifs
J. MacDonald, directeur général, Ingénierie et Services environnementaux
G. Houser, directeur général par intérim, Services des finances et de l’administration
L. Hanson, directrice générale, Ressources humaines
É. Arsenault, chef du Service d’incendie
I. LeBlanc, directrice, Communications
B. Budd, directeur, Service d’urbanisme
J. Cohoon, directrice, Loisirs
D. Babineau, directeur, Projets spéciaux
D. Morehouse, directeur, Travaux publics
P. O’Brien, directeur, Ressources humaines
A. Richard, directeur, Conception et construction
D. Hicks, directeur des opérations, Parcs et loisirs
S. Anderson, urbaniste principale, Service d’urbanisme
K. Lacelle, urbaniste
S. Thibodeau, coordonnateur du transport

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.
ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Motion : Que l’ordre du jour de la séance ordinaire publique du Conseil du 16 avril 2018 **soit approuvé.**

Motion présentée par : Susan Edgett, conseillère
Motion appuyée par : Paul Pellerin, conseiller

MOTION ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Motion : Que les procès-verbaux des séances ordinaires publiques du Conseil des 20 février, 19 mars et 2 avril 2018 **soient adoptés** dans la version dans lesquelles ils ont été publiés.

Motion présentée par : Pierre Boudreau, conseiller
Motion appuyée par : Paul Pellerin, conseiller

MOTION ADOPTÉE

4.1 **Demande de fermeture de rue intermittente** – Bellefeuille Production – du 21 avril au 31 mai 2018 – boulevard Westmount et avenue Broadview

Que le Conseil municipal de Moncton approuve la demande de fermeture de rue intermittente au 260, boulevard Westmount et au 151, avenue Broadview pour le tournage de la série télévisée par Bellefeuille Production au cours de la période comprise entre le 21 avril et le 31 mai 2018, de 7 h à 23 h.

- 4.2 **Fermeture de rue** – Festival de bateaux-dragons du Grand Moncton – 1 et 2 juin 2018 – voie touchée : promenade Parlee

Que la fermeture de rue suivante soit autorisée afin de permettre que se déroule comme prévu le Festival de bateaux-dragons du Grand Moncton.

Demande de fermeture de rue :

- à partir de 9 h le vendredi 1^{er} juin jusqu'à 20 h le samedi 2 juin 2018;
- promenade Parlee, entre l'avenue Burlington et la promenade Woodland.

- 4.3 **Fermeture de rues** – Course pour les femmes de Shoppers Drug Mart – 5 et 6 mai 2018 – voies touchées : boulevard Millennium, boulevard St. George

Que les organisateurs de la Course pour les femmes de Shoppers Drug Mart soient autorisés à fermer les rues suivantes :

- à partir de 15 h le samedi 5 mai jusqu'à 18 h le dimanche 6 mai 2018, fermeture complète du boulevard Millennium, entre la promenade Killam et la promenade Russ Howard, en laissant les deux intersections ouvertes à la circulation;
- à partir de 9 h jusqu'à 16 h le dimanche 6 mai 2018, fermeture de la voie de droite du boulevard St. George en direction ouest, entre la rue Sixth et le chemin Firebreak.

- 4.4 **Fermeture de rue** – Duathlon de Moncton 2018 – 3 juin 2018 – voie touchée : boul. St. George

Que l'autorisation soit donnée aux organisateurs du Duathlon de Moncton 2018 de fermer la voie de droite du boulevard St. George en direction ouest, entre la rue Sixth et le chemin Firebreak, le dimanche 3 juin 2018, de 7 h 30 à 10 h 30.

- 4.5 **Fermeture de rues** – Course commémorative pour trois pères – 17 juin 2018 – voies touchées : cour Bendview, rue Steadman, rue Main et boulevard Assomption

Que la fermeture des rues suivantes soit autorisée pour permettre la tenue de la Course commémorative pour trois pères.

Demande de fermeture de rues :

- De 6 h à midi le dimanche 17 juin 2018 :
 - o fermeture de la cour Bendview et de la rue Steadman (entre le parc du Mascaret et la rue Main)
- De 8 h 30 à 9 h 30 le dimanche 17 juin 2018 :
 - o fermeture de la voie de droite de la rue Main en direction est (entre la cour Bendview et la rue Lewis);
 - o fermeture de la voie de droite du boulevard Assomption en direction est, entre la rue Main et le boulevard Vaughan Harvey.

- 4.6 **Convention d'empiètement** pour installer un panneau – 98, rue Bonaccord

QU'une convention d'empiètement soit passée entre la Ville de Moncton et le propriétaire du terrain du 98, rue Bonaccord, à savoir Roche Papier Studio – Moncton Inc., pour permettre d'installer le panneau indicateur proposé et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer cette convention et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Motion : Que les questions soumises à l'approbation du Conseil **soient approuvées** :

- o **Demande de fermeture de rue intermittente** – Bellefeuille Production – du 21 avril au 31 mai 2018 – boulevard Westmount et avenue Broadview
- o **Fermeture de rue** – Festival de bateaux-dragons du Grand Moncton – 1 et 2 juin 2018 – voie touchée : promenade Parlee
- o **Fermeture de rues** – Course pour les femmes de Shoppers Drug Mart – 5 et 6 mai 2018 – voies touchées : boulevard Millennium, boulevard St. George
- o **Fermeture de rue** – Duathlon de Moncton 2018 – 3 juin 2018 – voie touchée : boul. St. George
- o **Fermeture de rues** – Course commémorative pour trois pères – 17 juin 2018 – voies touchées : cour Bendview, rue Steadman, rue Main et boulevard Assomption
- o **Convention d'empiètement** pour installer un panneau – 98, rue Bonaccord

Proposée par le conseiller Turner
Appuyée par le conseiller Butler

MOTION ADOPTÉE

5. PUBLIC PRESENTATIONS/PETITIONS/APPEARANCES/ PRÉSENTATIONS, PÉTITIONS ET INTERVENTIONS PUBLIQUES

- 5.1 **Présentation** – Reconnaissance du pompier bénévole Peter O’Blènes
Éric Arsenault, chef du Service d’incendie, présente au Conseil municipal un hommage à Peter O’Blènes, pompier bénévole décédé en 1981 dans l’exercice de ses fonctions. Le Service d’incendie de Moncton et des membres de la Société historique des pompiers de Moncton ont relevé des éléments de preuve qui les ont amenés à se pencher sur la mort subite de ce pompier bénévole.

Dawn Arnold, mairesse, et Éric Arsenault, chef du Service d’incendie, remettent une plaque commémorative en hommage à M. O’Blènes aux membres survivants de sa famille présents à la séance du Conseil.

- 5.2 **Présentation** – Plaque du patrimoine – St. James Gate

Paulette Thériault, conseillère, commence sa présentation en donnant au Conseil un aperçu de la fonction du Comité de conservation du patrimoine de la Ville. Elle rappelle qu’elle siège à ce comité depuis 10 ans et qu’elle a été témoin des améliorations considérables apportées aux propriétés patrimoniales sur le territoire de la Ville. Elle précise toutefois qu’il reste encore énormément de travail à accomplir pour préserver et restaurer les édifices patrimoniaux, par exemple l’ancienne école secondaire Moncton High. Elle est heureuse d’annoncer que dans sa présentation, elle soulignera le travail réalisé par le propriétaire du St. James Gate dans la préservation du caractère patrimonial de sa propriété.

M. Marcus Cormier, président du Comité de conservation du patrimoine, donne un aperçu des objectifs du Comité et de son programme d’attribution des plaques commémoratives. Cette année, Leyland Properties Inc. mérite une plaque patrimoniale (pour les propriétés du 14 et du 16, rue Church, soit le St. James Gate). Cette plaque vient également souligner ce qui constitue un excellent exemple des travaux de reconversion et de réfection réalisés dans les édifices patrimoniaux du centre-ville.

M. Jean-Pierre Charron, urbaniste principal, Patrimoine et esthétique urbaine de la Ville de Moncton, donne un aperçu du contexte historique de ces édifices. Il précise que l’édifice visé a subi une vaste reconversion, décrite ci-après.

Résumé des travaux de rénovation

- Les édifices du 14 et du 16, rue Church ont récemment subi d’importants travaux de rénovation extérieure et intérieure. Les travaux approuvés ont permis de préserver l’intégrité du caractère patrimonial de ces propriétés, ce qu’il a été possible de faire en respectant les lignes directrices sur la conception adoptées dans l’Arrêté sur la conservation du patrimoine, dans les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada et dans d’autres textes obligatoires comme les codes du bâtiment.
- Ce projet constitue un bon exemple des travaux de reconversion et de réfection que l’on a pu réaliser dans deux édifices patrimoniaux désignés sans nuire à leur valeur patrimoniale.
- L’édifice du 14, rue Church a été relié à celui du 16, rue Church grâce à un hall au deuxième niveau, doté d’un mur-rideau de deux niveaux. Une nouvelle annexe vitrée de trois niveaux relie désormais les deux édifices.
- Le premier étage de l’édifice du 16, rue Church comprend désormais une salle de réception dotée d’un bar et d’une cuisine à l’entresol. La partie arrière de l’édifice, qui comprenait les appartements, a été convertie en chambres pour un hôtel-boutique. Le rez-de-chaussée continue d’abriter un bureau.

Dawn Arnold, mairesse, et Paulette Thériault, conseillère, remettent à M. Kolin Barley deux plaques commémoratives, qui pourront être posées sur ces édifices patrimoniaux.

Other Presentation/Autres présentations

6. PLANNING MATTERS/ QUESTIONS D’URBANISME

- 6.1 **Audience publique pour rezonage** - NID 70629274 et une portion de NID 70627344 à la hauteur de la promenade Maplehurst - **objections reçues (Point reporté le 20 février)**

Motion : Que le point Audience publique pour rezonage - NID 70629274 et une portion de NID 70627344 à la hauteur de la promenade Maplehurst, reporté lors de la séance du 20 février 2018, soit ramené à l’ordre du jour.

Proposée par le conseiller Boudreau

Appuyée par le maire adjoint Léger

MOTION ADOPTÉE

M. Budd fait savoir que l'objectif de cette demande de rezonage consiste à rezoner la propriété NID 70629274 et une partie de la propriété NID 70627344 à la hauteur de la promenade Maplehurst pour passer de la zone R2 (Habitations bifamiliales) à la zone R3 (Habitations multifamiliales), à la zone RM (Résidentielle mixte) et à la zone P1 (Usages communautaires). L'objectif de ce rezonage consiste à permettre d'aménager un nouvel ensemble résidentiel à usage mixte, de concert avec la nouvelle école publique intermédiaire. On signale que des objections ont été déposées contre cette demande de rezonage.

M. Budd précise qu'une réunion d'information a eu lieu avec des résidants le 29 mars 2018; à l'occasion de cette réunion, le propriétaire du terrain a tâché de répondre aux préoccupations exprimées en déposant un plan d'implantation révisé. Le procès-verbal de cette réunion est reproduit dans le dossier de l'ordre du jour du Conseil pour la séance de ce soir.

M. Budd fait savoir que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'approuver la demande de rezonage lorsque ce projet d'aménagement lui a été soumis pour examen.

M. Paul Arsenault, promoteur de Mountain Way Estates, réalise depuis 20 ans des projets d'aménagement sur le territoire de la Ville. M. Arsenault donne un aperçu de Mountain Way Estates : en 2009, il a acheté le terrain auprès d'Aimco pour aménager un ensemble immobilier relevant de différentes zones. En 2017, il a acheté un terrain pour aménager la nouvelle école dans ce secteur.

M. Julian Daigle, de JR Daigle Engineering, parle de la vision du quartier, qui consiste à :

- intégrer la nature dans les projets d'aménagement;
- promouvoir l'accès aux pistes cyclables et aux sentiers de randonnée;
- aménager un plus grand nombre d'espaces communautaires;
- prévoir différents types de logements;
- offrir des logements abordables de qualité supérieure.

Changements apportés au secteur de conservation

Les révisions proposées consistent à accroître la largeur de la zone de conservation pour la porter à 25 mètres (82 pieds) entre les maisons existantes de l'avenue Teaberry et les maisons en rangée du côté nord-est. On propose aussi d'augmenter la largeur de la zone de conservation entre les maisons existantes de la rue Ryan d'une part et, d'autre part, les maisons en rangée et les habitations multifamiliales du côté nord-ouest, pour la porter de 10 à 15 mètres (de 33 à 50 pieds). Ces zones de conservation seront protégées par des conventions et seront gérées par les résidants.

Il fait également observer que le propriétaire foncier propose une zone de conservation de 25 mètres (82 pieds) de largeur entre les maisons en rangée proposées et les maisons existantes de l'avenue Teaberry.

Opposants

Andrew McKinnon – Il représente les résidants du quartier de l'avenue Teaberry. Il précise que dans ce secteur, les milieux humides ont été protégés jusqu'en 2011, à l'époque où une nouvelle politique a été élaborée par le gouvernement Alward. Cette politique oblige la municipalité à protéger les milieux humides. M. McKinnon a exprimé des préoccupations en ce qui concerne la destruction des milieux humides et les répercussions qu'elle entraînerait non seulement sur l'environnement, mais aussi sur les résidants du secteur.

Bryan Butler, conseiller, exprime des préoccupations à propos des milieux humides du secteur. Il précise que ces préoccupations portent sur la sécurité dans ces milieux et les alentours et qu'il se demande qui sera responsable de l'entretien du secteur. Pour ces raisons, il ne pourra pas appuyer ce projet d'aménagement.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton adopte la modification de l'Arrêté de zonage pourvu :

- 1) que toutes les conditions du Certificat de décision de l'étude d'impact sur l'environnement soient respectées et approuvées avant de délivrer le permis de construction et d'aménagement;
- 2) qu'un plan de gestion des eaux pluviales détaillé pour l'ensemble du projet d'aménagement, dont le bassin naturel de retenue des eaux pluviales, soit élaboré et intégré dans l'entente de lotissement avant le début des travaux d'aménagement;
- 3) que les arbres qui servent actuellement de zone tampon sur le sentier Northwest ne soient pas endommagés pendant les travaux de construction;
- 4) que toutes les rigoles de drainage soient situées entièrement sur les terrains privés;
- 5) qu'aucun des arbres situés sur un terrain d'utilité publique de la Ville ne soit abattu ou abîmé pendant les travaux de construction des rigoles de drainage sur les propriétés privées;

- 6) qu'un trottoir ou un sentier polyvalent soit aménagé sur l'emprise routière de la Ville du côté nord de la future rue C, entre le sentier d'utilité publique et l'intersection de la future rue B;
- 7) que la hauteur des habitations multifamiliales proposées au nord de la promenade Maplehurst soit limitée à trois étages (dont le rez-de-chaussée);
- 8) que la hauteur des nœuds des maisons en rangée au nord de la promenade Maplehurst soit limitée à 1,5 étage (dont le rez-de-chaussée);
- 9) que la largeur de la zone de conservation indiquée dans le plan de situation derrière les habitations existantes de la rue Teaberry soit d'au moins 25 mètres et qu'aucun arbre ne soit abattu dans cette zone de conservation, sauf dans le cadre de travaux d'entretien;
- 10) que la largeur de la zone de conservation indiquée dans le plan de situation derrière les habitations existantes de la rue Ryan, au nord de la promenade Maplehurst, soit d'au moins 15 mètres et qu'aucun arbre ne soit abattu dans cette zone de conservation, sauf dans le cadre de travaux d'entretien;
- 11) que les habitations multifamiliales et les maisons en rangée proposées soient soumises à des clauses et à des conditions à approuver par le Comité consultatif d'urbanisme;
- 12) que les lots de la zone R2 proposés qui jouxtent les habitations de la rue Ryan au sud de la promenade Maplehurst soient réservés exclusivement à la construction d'habitations unifamiliales;
- 13) que dans la mesure du possible, tout soit mis en œuvre pour préserver les arbres matures qui poussent sur les lots de la zone R2 jouxtant les habitations de la rue Ryan au sud de la promenade Maplehurst. Les arbres à préserver doivent être indiqués dans le plan de drainage et de nivellement des lots;
- 14) que les travaux d'aménagement soient réalisés en respectant généralement les plans et les dessins reproduits dans l'annexe B;
- 15) que le dépôt de garantie de 1 000 \$ obligatoire pour les ententes conditionnelles sur le rezonage et les droits relatifs au registre des arrêtés soient versés avant l'enregistrement.

En plus des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le Service d'urbanisme a aussi recommandé que, dans les cas où il y a des lacunes dans le couvert forestier dans la zone de conservation jouxtant directement les habitations existantes proches de l'intersection de la promenade Maplehurst et de la rue Ryan, le propriétaire du terrain plante un ensemble de conifères et d'arbres à feuilles caduques pour corriger les lacunes du couvert forestier avant la construction des habitations sur les terrains voisins.

Proposée par le conseiller Lawrence
Appuyée par la conseillère Edgett

David Cox – Résidant de la rue Ryan. M. Cox se dit préoccupé de l'incidence de ce projet de construction sur la qualité de l'eau, puisqu'il a son propre puits. M. MacDonald répond qu'il faudra signaler tous les déversements.

Robert McKee, conseiller, suggère d'aménager les immeubles locatifs au sud de Maplehurst et les maisons privées au nord.

Dawn Arnold, mairesse, déclare que l'audience publique est levée à 18 h 37.

MOTION ADOPTÉE

Contre :

Conseiller Butler
Conseiller McKee
Conseiller Pellerin

6.2 Audience publique pour rezonage – NID 70470059 – 599, rue Ryan – Objections reçues

M. Budd précise que l'audience publique de ce soir porte sur une demande de rezonage au 599, rue Ryan (NID 70470059). Cette demande, déposée par Sean Doucet, représentant de Serenity Senior Living Inc., propriétaire inscrit des lieux, vise à aménager un établissement résidentiel assisté (foyer pour personnes âgées). On propose de rezoner la propriété visée pour passer de la zone R2 (Habitations bifamiliales) à P1 (Usages communautaires). On signale qu'une objection a été déposée contre cette demande de rezonage.

Opposants

Holly Gotell – résidente – M^{me} Gotell exprime au Conseil ses préoccupations en ce qui concerne le développement continu de ce secteur, qui est trop considérable et trop rapide à son avis et qui prive le secteur de ses attraits naturels. Elle se dit aussi préoccupée de savoir que la démolition de la grange pourrait avoir pour effet de déloger les rats, ce qui serait inquiétant pour la sécurité (et ce qui pourrait éventuellement toucher les enfants et les animaux de compagnie).

Charline Johnson – gestionnaire des opérations pour Briarlea Home – M^{me} Johnson fait savoir au Conseil que le projet qui fait l'objet de cette demande porte sur un logement-résidence pour les

ânés. On considérera qu'il s'agit d'une résidence des niveaux 2 et 3, qui comprendra aussi des installations de niveau G3 pour les personnes âgées physiquement fragiles.

La mairesse déclare que l'audience publique est levée à 19 h 07.

Que le Conseil municipal de Moncton adopte la modification de l'Arrêté de zonage pourvu :

- 1) que les travaux d'aménagement soient réalisés en respectant essentiellement les plans déposés et reproduits dans l'annexe B;
- 2) qu'une dérogation soit accordée pour les dimensions afin de renoncer à l'exigence du paragraphe 63(1) pour la dissimulation, au moyen d'écrans, de la partie ouest et de la plus grande partie des limites latérale du lot nord, conformément aux précisions de l'annexe B;
- 3) qu'une option pour une voie piétonnière à partir de la rue Ryan jusqu'à l'entrée du bâtiment soit étudiée;
- 4) que le dépôt de garantie de 1 000 \$ obligatoire pour l'entente conditionnelle sur le rezonage et les droits relatifs au registre des arrêts soient versés avant l'enregistrement. Le dépôt de garantie sera remboursé lorsque les travaux d'aménagement seront terminés et que toutes les conditions auront été respectées.

Proposée par le maire adjoint Léger
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

6.3 Cercle Auburn : changement de nom

Nadine Melanson-LeBlanc, du service Parcs et loisirs, précise qu'on a prévu de moderniser le parc Auburn Circle. On a tenu une consultation auprès des résidents pour réunir leurs suggestions. On a tenu compte de ces suggestions et décidé d'intégrer, dans l'aménagement du parc, de nouvelles infrastructures, de nouveaux espaces verts et une nouvelle zone dans laquelle seront installés des bancs publics. Le service Parcs et loisirs a travaillé en étroite collaboration avec l'Association multiculturelle du Grand Moncton, puisque ce secteur résidentiel est habité par les nouveaux arrivants à Moncton. Les travaux de construction du parc sont prévus pour juillet 2018.

Kaitlyn Lacelle, du Service d'urbanisme, précise que la nouvelle appellation de la rue s'explique par la décision de fermer, avec l'approbation du Conseil, un tronçon de la rue dans ce secteur. Cette rue s'appellera désormais la rue de la Paix. Elle fait savoir que 23 propriétés, dont le parc, seront touchées par cette nouvelle appellation. Elle fait observer que le parc continuera de s'appeler le « Parc Auburn Circle Park ». L'administration se concerte avec Services Nouveau-Brunswick afin de renoncer aux droits à acquitter pour les changements d'adresse.

Motion:

3. **Que** le Conseil municipal approuve le changement de nom du cercle Auburn (public) afin de tenir compte du nouvel aménagement des rues créé en raison de l'Arrêté T-202.40 sur la fermeture d'un tronçon, qui consiste notamment à :
 - prolonger vers le nord la promenade Lee existante;
 - prolonger vers le sud la promenade Sands existante;
 - créer une nouvelle rue (rue de la Paix) se prolongeant vers le sud à partir de la rue Davis existante du côté ouest de la propriété.
2. que le Conseil approuve l'appellation « Parc Auburn Circle Park » pour le parc existant et agrandi.

Proposée par la conseillère Thériault
Appuyée par le conseiller Boudreau

MOTION ADOPTÉE

7. EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Charles Léger

- Il parle de l'importance des bénévoles pour la collectivité. Pour souligner la Semaine nationale de l'action bénévole, il adresse ses remerciements à tous les bénévoles qui travaillent dans la collectivité.

Bryan Butler

- Il a participé, la semaine dernière, à la cérémonie soulignant le départ à la retraite de Will Cail, des Travaux publics.
- Il félicite tous les entraîneurs, parents et joueurs pour l'année couronnée de succès dans le hockey mineur à Moncton.

- Il a assisté à une cérémonie pour souligner le choix de la meilleure affiche au Centre des anciens combattants.

Blair Lawrence

- Il félicite les organisateurs du Festival de musique de Moncton.
- Huit étudiants du programme Sistema ont donné un spectacle à Mexico.
- Il félicite les Wildcats pour leur saison exceptionnelle.
- Il adresse tous ses vœux de succès au Magic en prévision du cinquième match.

Dawn Arnold

- Elle parle des exposés que présentera ce soir le directeur municipal sur le plan d'action et le plan stratégique de la Ville de Moncton.
- Elle parle de la réunion à laquelle elle a participé à Toronto avec les maires de Saint John et de Fredericton.
- Elle remercie tous les bénévoles pour le travail accompli dans la collectivité.

8.
REPORTS AND RECOMMENDATIONS FROM COMMITTEES AND PRIVATE MEETINGS/
RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

8.1 Recommandation(s) – Comité plénier – le 26 mars 2018

M. Houser présente un exposé en PowerPoint sur les fonds de réserve de la Ville. On signale que l'objectif des réserves consiste à assurer la stabilité budgétaire à long terme et la pérennité financière tout en apportant de la souplesse et une certaine résilience pour les opérations de la Ville. M. Houser donne au Conseil un aperçu des trois objectifs de ces réserves :

- prévoir les variations imprévues dans les activités d'exploitation et d'infrastructure (risques ou faits inconnus ou imprévus);
- prévoir le financement des projets spéciaux ou des activités destinées à des fins particulières;
- prévoir les besoins en dépenses de fonctionnement et d'infrastructure (gestion des biens selon le cycle de la durée utile, équipement et projets à venir).

La Ville a aussi réfléchi à l'établissement de cibles pour les réserves qui existent à l'heure actuelle. Il précise que compte tenu des réserves de fonctionnement, on suggère d'inclure, dans la catégorie des réserves d'infrastructure, des cibles précises pour différents fonds de réserve. En raison de l'importance du déficit du budget des infrastructures et parce qu'il faut absolument, désormais, appuyer les efforts de recapitalisation et réduire le plus possible le risque éventuel de dépenses en immobilisations imprévues, nous recommandons de fixer à 10 M\$ la cible des réserves d'infrastructure sans restriction.

M. Houser présente au Conseil les risques relatifs aux dépenses en immobilisations et aux dépenses de fonctionnement et auxquels la Ville pourrait être exposée dans les prochaines années :

- APRC : dépenses de fonctionnement projetées par rapport à 2018 (dont la syndicalisation éventuelle des agents);
- mise en œuvre des autres éléments du Plan stratégique, dont les plans directeurs;
- certaines infrastructures, par exemple :
 - o Plage du Centenaire,
 - o Piscine du quartier est,
 - o Centre communautaire du quartier nord,
 - o Plan de gestion des actifs,
 - o Reconversion du Colisée de Moncton.

Motion :

Que la Ville de Moncton applique le Règlement du Nouveau-Brunswick 17-145 adopté en vertu de la *Loi sur les municipalités* en limitant les réserves d'exploitation à 5 % du budget d'exploitation de l'exercice précédent, ce qui a pour effet de reclassifier certaines sous-catégories de la réserve d'exploitation à la réserve d'immobilisations;

Que l'administration revoie et mette à jour la politique des réserves financières de la Ville avant le 31 décembre 2018;

Que l'administration continue de procéder à l'examen des réserves annuelles avec le Conseil en ce qui a trait à la situation de ces réserves et que ces travaux soient terminés et présentés au moment des délibérations budgétaires.

Proposée par le maire adjoint Léger
Appuyée par le conseiller McKee

MOTION ADOPTÉE

9.

REPORTS FROM CITY MANAGER/ RAPPORTS DU DIRECTEUR MUNICIPAL

9.1 Plan de match 2016-2020 – Bulletin de rendement 2017

M. Landry, directeur municipal, donne un aperçu du Plan d'action mis à jour pour 2016-2020. Il fait savoir au Conseil que les cinq piliers (Environnement, Social, Culture, Économie et Gouvernance) continueront de faire partie du plan. Il donne les grandes lignes des mesures permanentes à prendre pour chaque pilier.

Environnement

Six mesures à prendre :

- Mettre à niveau la station d'épuration des eaux usées avant l'échéance de la conformité réglementaire.
- Réduire le déficit des infrastructures en ce qui a trait à l'asphalte, à l'eau, aux égouts sanitaires et aux égouts pluviaux selon le Plan financier à long terme.
- Atténuer les risques environnementaux pour notre infrastructure bâtie dans le contexte des changements climatiques.
- Renouveler les contrats de purification de l'eau et d'approvisionnement en eau.
- Mettre en œuvre le Plan des services d'égouts sanitaires, d'égouts pluviaux et d'eau du centre-ville
- Mettre à jour le Plan intégré de durabilité communautaire

Social

Cinq mesures à prendre :

- S'associer avec le YMCA pour établir le centre communautaire du quartier nord.
- Offrir une nouvelle installation au Service régional de la GRC de Codiac .
- Collaborer avec la province et la collectivité pour utiliser l'ancienne école secondaire Moncton High à d'autres fins.
- Mettre en œuvre le Plan de transport actif et Destination 2040
- Améliorer les services de transport en commun (y compris l'amélioration de l'accessibilité).

Culture

Deux mesures à prendre :

- Mettre en œuvre le plan culturel de 2016 à 2026.
- Mettre en œuvre le plan sur le bilinguisme rédigé par le Comité Bilinguisme à Moncton.

Économie

Six mesures à prendre :

- Amasser des fonds pour le complexe au centre-ville
- Établir un plan directeur d'améliorations communautaires du cœur du centre-ville.
- Établir un plan de croissance des recettes fiscales du centre-ville.
- Accroître notre population.
- Réinvestir dans le tourisme.
- Tirer profit de notre potentiel en tant que « ville intelligente »

Gouvernance

Deux mesures à prendre :

- Mettre en œuvre les recommandations tirées du rapport Promotion de la démocratie (le cas échéant).
- Transparence : améliorer et élargir le programme de dossiers électroniques.

9.2 Mise à jour proposée du Plan stratégique 2016-2020

M. Landry, directeur municipal, présente au Conseil les mises à jour que l'Administration propose d'apporter au Plan stratégique de 2016-2020.

Ce plan mettra l'accent sur les cinq piliers, qui constituent ses assises. À chaque pilier correspondent certaines mesures à prendre, qui mettent en lumière les objectifs prioritaires essentiels que la municipalité tâche de réaliser. Chacune de ces mesures fait l'objet d'un document stratégique et est déterminée par l'année au cours de laquelle elle sera mise en œuvre. Puis, ces mesures constitueront le « tableau de bord » organisationnel pour le rendement de la municipalité.

M. Landry, directeur municipal, met en lumière les projets qui découlent de ce plan.

- **Environnement** – Il s'agit de mettre l'accent sur des éléments comme la réduction de la consommation de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de la municipalité et sur le bassin hydrographique de Turtle Creek. Le pilier Environnement comprend 10 mesures à prendre, 4 plans directeurs et 7 résultats mesurables.
- **Social** – Ce pilier consiste notamment à mettre en œuvre le Plan de l'inclusion sociale, le Plan Destination 2040, la Collectivité amie des aînés et le Logement abordable. Ce pilier prévoit 14 plans d'action, 6 plans directeurs pris en charge et 11 résultats mesurables.

- **Culture** – Ce pilier comprend la conservation patrimoniale, le bilinguisme et le soutien des Jeux de la Francophonie. Il regroupe 10 plans d'action, 3 plans directeurs pris en charge et 5 résultats mesurables.
- **Économie** – Ce pilier comprend le cœur du centre-ville, la stratégie de l'immigration, la Côte magnétique, le Plan directeur du tourisme et le Colisée de Moncton. Il regroupe 17 plans d'action, 2 plans directeurs pris en charge et 14 résultats mesurables.
- **Gouvernance** – Ce pilier comprend la consultation de la collectivité. Il regroupe 17 plans d'action, 2 documents auxiliaires et 4 résultats mesurables.

Il fait observer que le plan de l'an dernier prévoyait 25 mesures à prendre, sans définir de résultats mesurables. Le plan proposé pour 2018 comprend 69 mesures à prendre et prévoit 41 résultats mesurables élayant 21 plans directeurs.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la version la plus récente du Plan stratégique 2016-2020.

Proposée par le conseiller Boudreau
Appuyée par le maire adjoint Léger

MOTION ADOPTÉE

10.

READING OF BY-LAWS/ LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 15.3(a) ii (A et B) de la Loi sur la gouvernance locale, les arrêtés suivants ont été publiés sur le site Internet de la Ville de Moncton pour le délai obligatoire précisé dans cette loi. Ces arrêtés ont ensuite été soumis à une deuxième et à une troisième lectures pour le titre seulement.

- 10.1 **Arrêté** portant modification de l'arrêté concernant l'abrogation d'arrêtés de la Ville de Moncton, soit l'arrêté A-102.6 – **Deuxième et troisième lectures**

Motion : Que l'arrêté A-102.6 **soit** décrété et adopté, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le maire adjoint Léger
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

- 10.2 **Arrêté** T-202.40 – Fermeture d'un tronçon – cercle Auburn – **Deuxième et troisième lectures**

Motion : Que l'arrêté T-202.40 **soit** décrété et adopté, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller McKee
Appuyée par le maire adjoint Léger

MOTION ADOPTÉE

- 10.3 **Arrêté** portant modification de l'arrêté réglementant la circulation et le stationnement dans la ville de Moncton, soit l'arrêté T-310.30 – **Deuxième et troisième lectures**

Motion : Que l'arrêté T-310.30 **soit** décrété et adopté, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le maire adjoint Léger
Appuyée par le conseiller Boudreau

MOTION ADOPTÉE

- 10.4 **Arrêté** portant modification de l'arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-213.57 – 599, rue Ryan – **Deuxième et troisième lectures**

Motion : Que l'arrêté Z-213.57 **soit** décrété et adopté, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Butler
Appuyée par le maire adjoint Léger

MOTION ADOPTÉE

11.

MOTIONS AND RESOLUTIONS/ MOTIONS ET RÉOLUTIONS

11.1 Dépôt au fonds général de réserve d'immobilisations – 2018

ATTENDU QUE l'article 101 de la *Loi sur la gouvernance locale* du Nouveau-Brunswick attribue au Conseil municipal le pouvoir de créer un fonds général de la réserve d'immobilisations;

ATTENDU QUE ladite loi exige que les dépôts effectués dans le fonds général de la réserve d'immobilisations soient autorisés par résolution;

ET ATTENDU QUE le trésorier municipal recommande de transférer **4 042 926 \$** du fonds de réserve général d'exploitation dans le fonds général de la réserve d'immobilisations;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU d'autoriser un dépôt de **4 042 926 \$** dans le fonds général de la réserve d'immobilisations.

Proposée par le maire adjoint Léger
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

11.2 Résolution – Nomination d'un agent d'exécution des arrêtés – James Schipper

ATTENDU QUE conformément à l'article 14 de la Loi sur la police, L.R.N.-B., chap. P-9.2, le Conseil est autorisé à nommer les agents d'exécution des arrêtés municipaux;

ET ATTENDU QUE le Conseil a donné son approbation pour qu'on fasse appel à la Société canadienne pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPA) du Grand Moncton afin d'appliquer l'Arrêté H-202, soit L'ARRÊTÉ CONCERNANT LA SURVEILLANCE DES ANIMAUX;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU de nommer par les présentes James Schipper à titre d'agent d'exécution des arrêtés municipaux pour la Ville de Moncton et de l'autoriser à appliquer l'arrêté concernant la surveillance des animaux, soit l'Arrêté H-202, et à prendre les mesures ou à donner les billets de contravention jugés nécessaires pour l'application des dispositions dudit Arrêté.

Proposée par le conseiller Turner
Appuyée par le conseiller Butler

MOTION ADOPTÉE

12.

NOMINATIONS À DES COMITÉS

Que les nominations suivantes **soient approuvées**:

3+

- Jocelyn Chan

Comité sur la pauvreté et l'inclusion sociale

- Patty Musgrave
- Darcy Cormier
- Joanne Murray
- Dale Hicks
- Ben MacMichael

Proposée par le maire adjoint Léger
Appuyée par le conseiller Butler

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Motion : Que la séance **soit levée**.

Proposée par le conseiller Boudreau

.....
Dawn Arnold
MAIRESSE

.....
Barbara A. Quigley
GREFFIÈRE MUNICIPALE ET DIRECTRICE
DES SERVICES LÉGISLATIFS

/8:15 p.m.

/smm